

ASSOCIATIONS SPORTIVES

KEVREDIGEZHIOÙ SPORT

BÉNÉFICIAIRES

Associations sportives.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- Associations sportives comptant un minimum de 50 % de licenciés jeunes et/ou proposant un projet visant à promouvoir la pratique sportive des jeunes et/ou la mutualisation des moyens à l'échelle intercommunale ;
- Associations répondant à l'appel à projet départemental.

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- Subvention forfaitaire.

PIÈCES À FOURNIR

- Dossier « appel à projet », téléchargeable sur www.morbihan.fr

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction générale adjointe éducation, culture, attractivité, territoires
Mission Sport
Hôtel du département – 2 rue de St Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex
Tél : 02 97 54 81 94